De la Rhodésie au Zimbabwe, ou le foncier comme héritage

Une approche géographique

Dans la période de transition de la Rhodésie au Zimbabwe, c'est bien de *non-reproduction* de l'espace qu'il est question, pour les dirigeants et les masses de la nouvelle majorité politique noire. Les dirigeants mènent une politique de rupture graduée (les dix ans de transition ménagés par les accords de Lancaster House) avec l'ordre colonial ancien.

L'organisation spatiale rhodésienne du Zimbabwe

Cet ordre était caractérisé et maintenu par une ségrégation foncière globale, élaborée, savante, au point que l'organisation de l'espace apparaît comme le produit direct du droit foncier colonial : répartition des équipements, des flux migratoires, armature urbaine, géographie des productions et des échanges et surtout géographie de la population. C'est la carte foncière qui fournit la clé des autres modes de répartition, en première analyse.

En 1984, la répartition des terres agricoles est encore marquée par une structure de ségrégation.

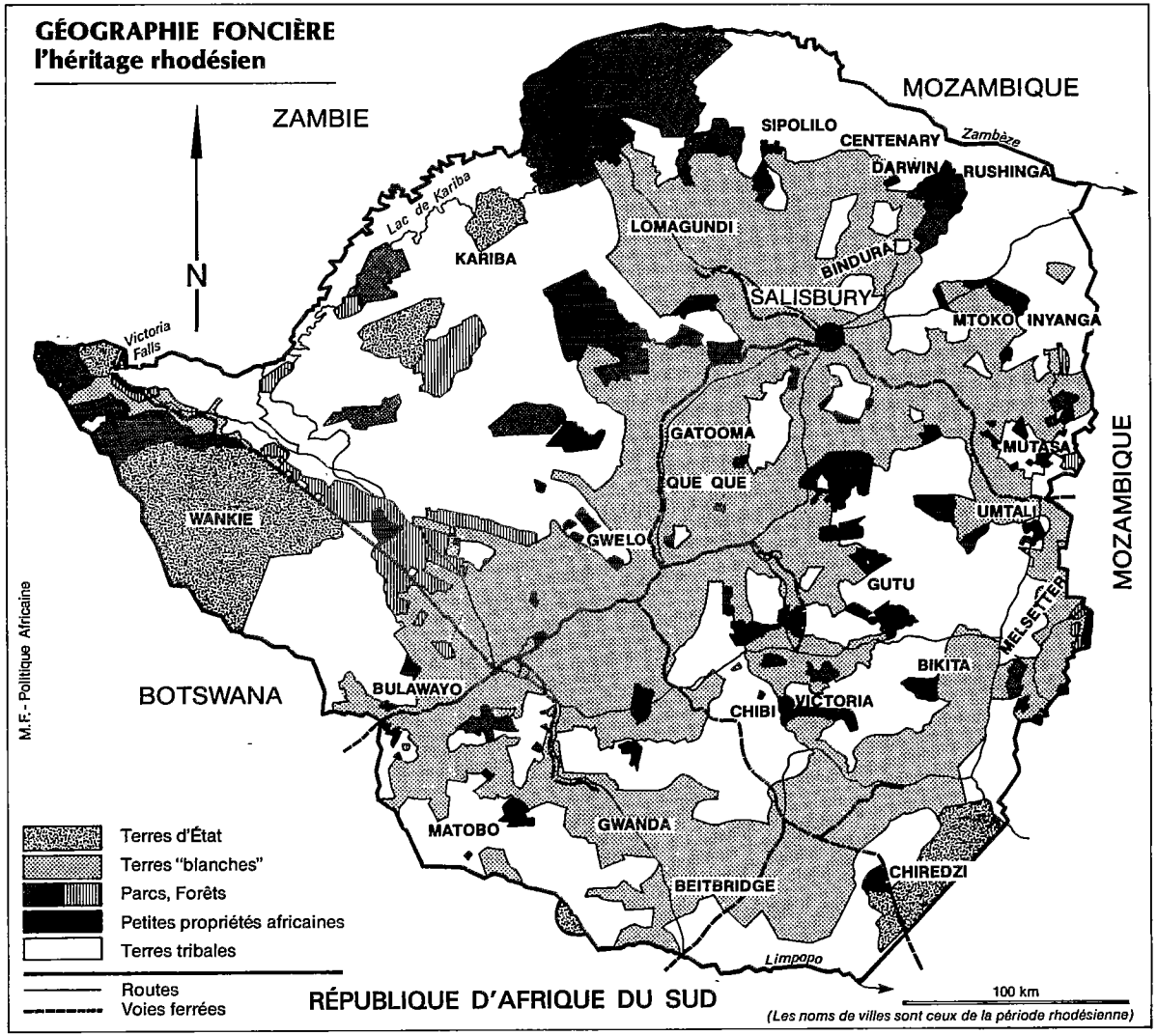
GÉOGRAPHIE FONCIÈRE
l'héritage rhodésien
ZAMBIE
MOZAMBIQUE
N
Lac de Kariba
Victoria Falls
KARIBA
SIPOLILO
CENTENARY
Zambèze
DARWIN
RUSHINGA
LOMAGUNDI
BINDURA
SALISBURY
MTOKO
INYANGA
GATOOMA
QUE QUE
MUTASA
UMTALI
WANKIE
GWELO
GUTU
MELSETTER
BIKITA
BOTSWANA
BULAWAYO
CHIBI
VICTORIA
MATOBO
GWANDA
BEITBRIDGE
CHIREDZI
Limpopo
MOZAMBIQUE
M.F.- Politique Africaine
Terres d'État
Terres "blanches"
Parcs, Forêts
Petites propriétés africaines
Terres tribales
Routes
Voies ferrées
RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD
100 km
(Les noms de villes sont ceux de la période rhodésienne)

RÉPARTITION DES TERRES AGRO-PASTORALES, PAR CATÉGORIES JURIDIQUES

	Superficie	Population
Terres communales (ex. *tribal trust lands)*	42 %	4,5 millions
Terres commerciales (ex. terres blanches)	42 %	4 200 fermiers (plus 1 500 000 ouvriers agricoles noirs)
Terres commerciales noires (ex. terres rachetées)	4 %	1,5 million
Parcs nationaux, forêts...	12 %	—

Les appellations ont changé, de même que les centres urbains ont été rebaptisés (1).

Mais, malgré les profonds changements politiques internes intervenus depuis 1980 (et quelquefois plus tôt dans les secteurs contrôlés par la guérilla), on doit constater que *l'organisation rhodésienne de l'espace* reste inchangée, que l'on se place à l'échelle nationale — répartition des terres — ou à l'échelle plus locale — par exemple celle de l'utilisation de l'espace urbain. Certes, il y a une inertie des localisations, des flux, des stocks d'équipements disposés ici et là, des circuits d'échanges avec l'extérieur. Une organisation de l'espace, propre à un État et qu'elle peut servir à spécifier, résulte en effet de l'application d'une sorte de coefficient multiplicateur, le temps, sur un espace au départ organisé autrement. Les changements politiques relèvent donc souvent de temps plus brefs que les modifications de l'organisation de l'espace.

De plus, en Rhodésie, malgré la brièveté de la période coloniale, la marque en fut profonde, c'est-à-dire qu'elle s'est appliquée de manière accélérée, et globale, sur l'ensemble du territoire.

Dans un État où la base, non seulement économique, mais aussi politique et idéologique, de la formation sociale rhodésienne, blanche, a été le contrôle de la terre, car ce sont les « farmers » qui, dès la fin du règne de la British South Africa Company de Cecil Rhodes (1923), ont monopolisé les pouvoirs, les 4 200 fermiers européens présents en 1984 continuent de posséder près de 16 millions d'hectares, soit près de 42 % de la surface du pays. Les anciennes terres tribales — *tribal trust lands* — ont changé

(1) Les noms de la période rhodésienne sont, par commodité de repérage sur les cartes, conservés ici. Harare = Salisbury ; Gweru = Gwelo ; Mutare = Umtali ; Masvingo = Fort Victoria ; et 27 autres appellations nouvelles. Bulawayo a gardé son nom.

d'appellation : ce sont désormais des « terres communales », sur là aussi 42 % de la surface, où vivent plus de 4,6 millions de paysans. Le reste de la superficie cultivée est occupée par les « *masters famers* » africains, sur les terres dites rachetées, et par les parcs, forêts et aires de safari. D'où une forte pression — politique — sur les terres européennes. Mais l'organisation spatiale héritée ne se limite pas à ce seul élément foncier, dont une éventuelle réforme agraire pourrait corriger les inégalités de distribution et une révolution agraire, bouleverser les structures. La répartition de la population, des services, des infrastructures, des industries, des villes même, est, en Rhodésie, étroitement dépendante de la géographie foncière.

Car, à la différence des États voisins, qui furent un temps intégrés dans l'ensemble fédéré Rhodésies-Nyassaland (actuellement, Zambie et Malaŵi), à la différence aussi du Kenya, dont les paysages ruraux des hautes terres centrales ne sont pas sans rappeler ceux du haut veld rhodésien, en Rhodésie du Sud, la totalité du territoire jugé utile et utilisable a été répartie, selon les critères exclusifs de la race et explicites de la ségrégation géographique. Ceci fut fait dès les premières décennies de la colonisation par la British South Africa Company selon un modèle mis au point vers 1910, non pas par les Afrikaners, mais par le Colonial Office, dans le Natal, contre la nation zulu.

Le pouvoir majoritaire depuis 1980 n'a donc pas seulement à trancher la question foncière — réforme agraire ou compromis de longue durée avec les 4 200 fermiers blancs ; il a hérité d'une organisation spatiale précise, résultant de remaniements juridiques et spatiaux constants, dont la double fonction était de permettre un contrôle politique et économique sur la majorité noire, en accroissement démographique rapide — ce fut la politique des réserves, puis des terres tribales — et d'assurer le maintien à ses promoteurs d'un niveau de vie élevé par l'accès à une main-d'œuvre appauvrie, donc bon marché, et l'interdiction de toute concurrence socio-économique noire ; en cela on aborde autre chose que l'instance économique, puisqu'il s'agissait de garantir un genre de vie, donc une image, relative, du groupe blanc. L'organisation spatiale est conçue ici comme une construction, résultant d'un rapport de forces : il s'agit en première analyse du produit d'une conquête coloniale. Mais s'agit-il seulement de cela ? Affirmer qu'il y a un modèle colonial d'organisation de l'espace reste abstrait, car les colonisations ont été extraordinairement diverses, même dans les limites de l'Afrique australe. On sait qu'il y avait une spécificité rhodésienne, à mi-chemin entre l'Afrique du Sud et le Kenya, quant au degré de contrôle du territoire. En Rhodésie, il y eut une spécificité des forces conquérantes : des colons, encadrés par une compagnie privée, à charte, dont les objectifs sont l'or, les terres,

mais aussi la création d'un poste avancé face aux Portugais et aux Allemands, et le contournement face à la poussée boer ; il y avait des références préalables, acquises dans une expérience antérieure : à la fois la méthode britannique de ségrégation et ce qu'on appelait « la manière boer » d'appropriation des terres, qui ont fonctionné à deux échelles complémentaires.

En effet, il convient aussi de considérer l'état des forces conquises ou intégrées dans le nouvel ensemble politique à la fin du XIXe siècle : plus d'un demi-million d'Africains, divisés en deux groupes, puis en de multiples sous-groupes, occupant un espace plus ou moins diversifié de manière plus ou moins dense ; ces forces offrirent une résistance variable et elles furent réinterprétées par les colons en fonction de leurs intérêts, d'où la production d'une représentation géopolitique toujours en vigueur (Matabeleland et Mashonaland). L'espace rhodésien résulte donc d'une *réorganisation* de l'état précolonial des choses, dont la trame n'a pas disparu, notamment la répartition des aires de forte densité rurale. Or, cette réorganisation de l'espace précolonial, fondée sur les motivations et les méthodes indiquées et constituant un cadre à petite échelle, a été conduite sur le terrain au moyen de pratiques de répartition des terres et des hommes adaptées aux rapports de force locaux, envisageables à grande échelle. La carte foncière en est le produit. Elle résulta des rapports de force locaux entre colons, administrateurs et chefs vers 1895-1900, puis elle fut codifiée dans les années 1920, pour ne subir ensuite que des remaniements de portée symbolique.

La carte de répartition de la population

Puisque l'un des traits majeurs de l'organisation spatiale rhodésienne est la ségrégation territoriale, il est logique de commencer l'étude géographique par l'examen d'une carte de la population (2).

La seule disponible début 1984 était celle dressée à partir des résultats du recensement de 1969. Les résultats détaillés du recensement d'août 1982 n'étaient pas encore publiés.

A s'en tenir à la seule description de la carte par points, on observe d'abord qu'il n'y a pas coïncidence spatiale entre les principaux pôles urbains et les principales masses démographiques agglomérées. Le plus souvent, les villes sont entourées de secteurs peu peuplés, même autour de Salisbury (Harare), la capitale. Ceci est particulièrement net autour de Bulawayo, Gatooma, Queque-Redcliff, Hartley, Fort Victoria et Wankie. Ça l'est moins autour

(2) La population en août 1982 était de 7,5 millions d'habitants, dont 23 % dans les centres urbains de plus de 10 000 habitants (17 % en 1969).

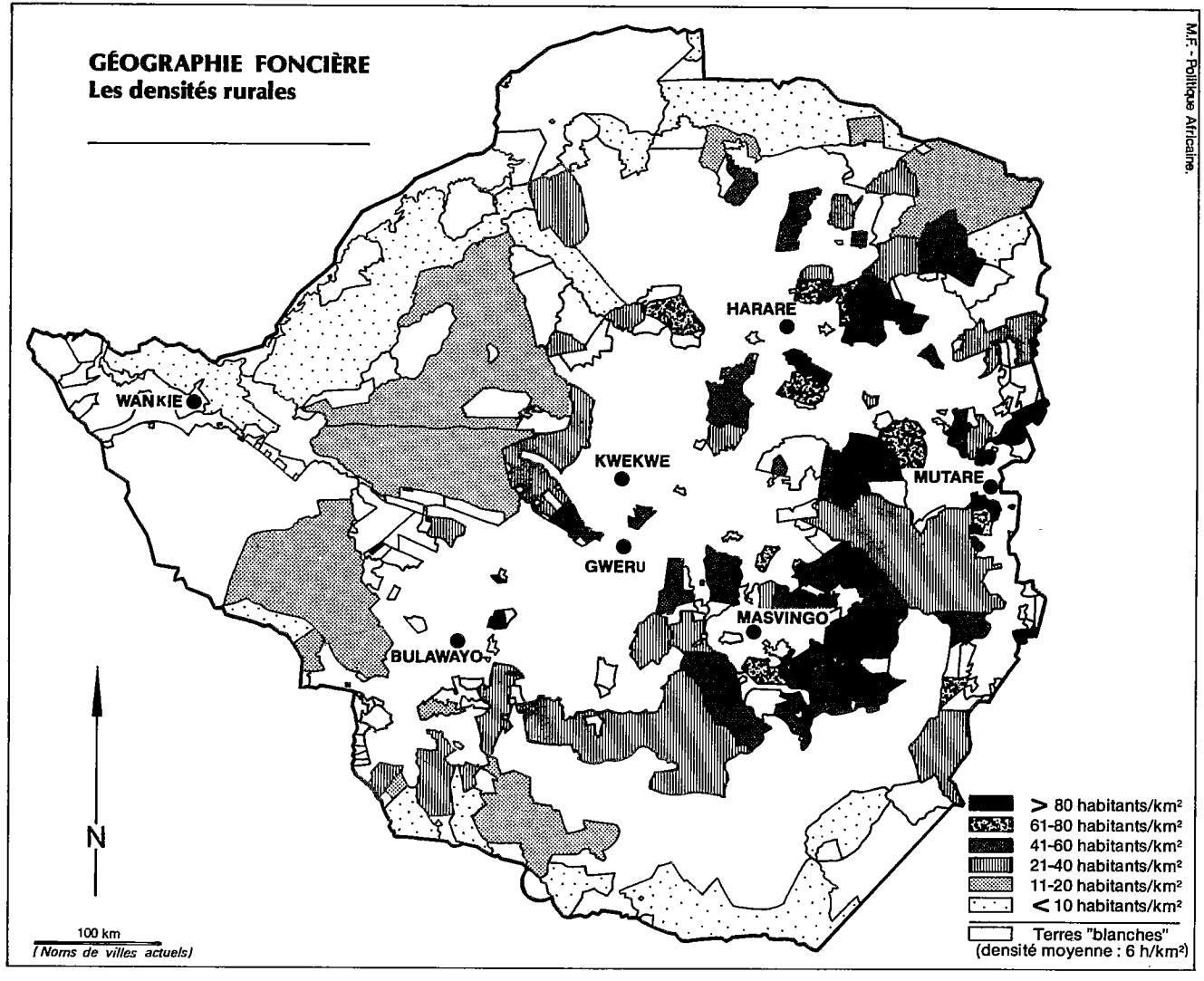

M.F. - Politique Africaine.

d'Umtali. *Cette non-coïncidence* est remarquable, si on la compare à la distribution de la population dans de nombreux autres États africains, où les villes, sauf les centres miniers, sont situées le plus souvent au cœur des régions de plus forte densité relative.

En second lieu, on discerne difficilement sur la carte par points la présence de noyaux démographiques de taille régionale, c'est-à-dire s'étendant sur une aire de plusieurs milliers de km², ou du quatrième ordre de grandeur (10^3 en surface), là encore comme c'est très souvent le cas en Afrique de l'Ouest et de l'Est. L'absence de noyaux démographiques de taille régionale n'est pas un trait propre à l'Afrique australe (voir le Malaŵi, le pays Makua-Lokwe au nord-est du Mozambique, les régions zulu et sotho en Afrique du Sud).

Or, ces régions de densité relative plus forte que la moyenne correspondent généralement à des *noyaux ethno-démographiques* dont on commence à souligner l'importance dans l'histoire de la structuration des États africains (3). En Rhodésie, les taches continues de plus forte densité sont des aires du cinquième ordre de grandeur, quelques centaines de km², de taille infra-provinciale et même souvent inférieure à celle d'un district. Globalement, leur occurrence est plus fréquente dans la moitié Est du pays, selon un arc de cercle qui va du Nord-Est au Centre-Est et au Sud. Mais rien qui rappelle ici le pays kikuyu du Kenya central, noyau ethno-démographique et pôle d'État, ou même les pays luo, luhya et kisii du Kenya occidental, autres noyaux ethno-démographiques et plutôt pôles oppositionnels, sur le plan politique, pendant la période Kenyatta. Il se trouve que l'aire centrale de faible densité ne sépare pas des masses ethniquement distinctes. Il y a bien en Rhodésie des Shona et des Ndébélé, les premiers au Nord, à l'Est et au Sud-Est, les seconds au Sud, mais ceci n'est pas immédiatement perceptible car leurs aires respectives sont fragmentées en petits noyaux discontinus.

Par contre, ce qui est très visible, c'est l'aspect tranché des limites de ces petits noyaux : on trouve une alternance à courte distance de vides et de pleins. Cette disposition n'est pas conjoncturelle ; j'entends par là qu'elle n'est liée ni à une situation de relatif sous-peuplement (densité générale en 1969 : 13) ni à une date (1969) à laquelle au fond l'accroissement démographique n'aurait pas encore été visible, alors que dans la période récente (1969-1982) les vides se seraient comblés par le passage de la population de 5 à 7,5 millions. Ailleurs en Afrique, la part de la population supplémentaire qui n'est pas urbanisée participe souvent à des processus de colonisation des « terres neuves », situées

(3) Cf. Yves Lacoste, *Unité et diversité du Tiers monde*, Paris, La Découverte, 1980 (nouvelle éd. en 1984) ; Jean Gallais, « Pôles d'États et frontières en Afrique contemporaine », *Cahiers d'Outre-Mer* 138, 1982.

sur les marges immédiates des noyaux ethno-démographiques (4). Ainsi s'ouvrent de nouveaux « pays ». Tel ne pouvait pas être le cas en Rhodésie, du fait de la législation foncière et du contrôle des déplacements de population. Il y a eu au contraire, sauf dans l'Ouest, un phénomène de densification sur place, dans un contexte général de sous-urbanisation. Les limites des noyaux denses semblent permanentes.

Par contre, de part et d'autre de cet arc plus densément peuplé, on retrouve, comme ailleurs en Afrique, une situation de marges peu peuplées ou quasiment vides : Sud-Ouest, Nord-Ouest, Sud-Est, à proximité des frontières et dans la vallée du Zambèze, ce qui par contraste fait ressortir le plus fort peuplement des régions centrales et septentrionales. La frontière orientale fait exception car le peuplement est continu. Blocage d'une poussée migratoire ancienne ou limite politique recoupant une aire peuplée (Shona) et étendue aussi sur le Mozambique ? Il convient d'expliquer cette disposition discontinue de la population.

Pour ce faire, il est évident que la méthode géographique consiste à utiliser non pas une seule carte, mais à comparer cette carte des vides et des pleins avec d'autres cartes représentant les configurations d'autres ensembles spatiaux : on sollicitera ainsi une carte topographique, avec les trois veld ; une carte des limites climatiques, avec l'aire des cultures pluviales : une carte des endémies, avec l'aire d'extension de la tsé-tsé ; une carte pédologique, avec les limites des sols argileux rouges et lourds et celles de sols sableux légers ; une carte de la répartition des ethnies, et d'autres encore, montrant des configurations de type administratif, stratégique et même tactique. Mais cette méthode de superposition doit intégrer les variations des configurations spatiales à travers le temps : la limite de la tsé-tsé en 1970 est propablement moins opératoire que celle du début du siècle pour expliquer certaines localisations ; les éléments pédologiques n'ont de valeur que par rapport à des techniques. Ainsi est-il quelque peu abusif d'affirmer que les Européens ont pris les « meilleures terres », sans préciser l'usage qui en était fait par les agriculteurs africains. De même, les découpages de l'espace en tranches d'altitude (veld) résultent d'appréciations et de besoins datés, etc. (5).

Les différents types d'ensembles spatiaux sont cités parce qu'ils contribuent à expliquer la répartition précoloniale de la population et qu'ils ont été pris en compte dans ce processus de décision qu'est l'établissement d'une géographie foncière coloniale.

(4) Jean-Pierre Raison, « La colonisation des terres neuves intertropicales », *Études rurales*, 1968 ; Jean Gallais, *art. cit.*

(5) Le détail de ces investigations ne peut être exposé ici. Il est développé dans : Michel Foucher, *Aménagement des territoires et organisations spatiales en Afrique australe : Étude de géographie et de géopolitique*, Section I, *De la Rhodésie au Zimbabwe*, à paraître.

La prise de possession de terres par les colons dans les secteurs bien desservis par les voies ferrées construites par la British South Africa Company de Cecil Rhodes a commencé dès les premières années du XXe siècle. Comme les voies ferrées avaient été tracées en suivant les lignes de partage des eaux, c'est sur les plateaux les plus élevés que se sont installés les colons européens, dans ces régions qui apparaissent sur la carte de 1969 comme faiblement peuplés : ces vides relatifs résultent-ils de processus de refoulement à l'écart des « meilleures terres », ou bien correspondent-ils à une géographie précoloniale de la population ?

A la fin du XIXe siècle, l'espace compris entre les vallées du Zambèze et du Limpopo était occupé par au moins un demi-million d'Africains, et probablement un peu plus : 750 000 (+ ou − 100 000). Les Européens divisèrent la Rhodésie en deux sous-ensembles administratifs, Matabeleland et Mashonaland, qui devaient correspondre selon eux aux deux ethnies principales, les Matabele et les Shona.

En réalité, le terme shona était relativement récent ; c'est un terme d'origine ndebele appliqué par les migrants venus du sud aux peuples installés avant eux. Il ne correspond pas à un espace ou au nom d'une entité politique historique. Aujourd'hui, il a une signification avant tout linguistique, pour désigner l'ensemble des groupes ethniques qui parlent les langues shona : à savoir, les Zezuru, les Karanga, les Manyika, les Ndau et les Korekore (6).

Le système politique shona était propice aux rivalités entre chefferies voisines (aux frontières contiguës) et à la sécession, mais autorisait l'installation d'étrangers, aux droits réduits.

En 1890, les colons trouvèrent à la fois un État ndebele, centralisé, et une série de chefferies autonomes ou semi-autonomes, subissant avec réticence le joug ndebele.

L'État ndebele fut détruit, les chefs devenant des fonctionnaires salariés intégrés au système politique colonial. Chez les Shona, les chefs conservèrent leurs pouvoirs jusque dans les années 1930. Puis ils furent nommés par les autorités, mais retrouvèrent certaines prérogatives — allocation des terres — en 1961, comme alliés du gouvernement européen face aux chrétiens convertis et aux nationalistes noirs.

Les limites des chefferies ont été redessinées, comme mesure de division et de contrôle, dans les années 1930. Mais à cette époque, les grandes lignes du partage des terres étaient déjà en place.

(6) Il y a bien une ethnie ndebele, mais pas d'ethnie shona, contrairement aux représentations courantes.

Carte foncière et ségrégation foncière

Les premières « réserves » (Gwaai et Shangani) situées au nord-est du Kalahari avaient été vidées en 1894, pour y transférer les populations ndebele vivant sur le haut-veld méridional autour de Bulawayo. Dans le Mashonaland, plus de 3 millions d'hectares furent « aliénés », autour de Salisbury, Umtali et Fort Victoria, le long des routes et voies ferrées. Ces aliénations provoquèrent, en 1896-1897, une révolte généralisée, connue sous le nom de Chimurenga ; elle fut écrasée d'autant plus facilement dans le Mashonaland que les rivalités entre chefferies avaient divisé les chefs shona en trois catégories : rebelles, collaborateurs ou neutres. Les soulèvement eurent comme résultat la fin du monopole exclusif de la Compagnie sur l'attribution des terres. Le gouvernement britannique, amené à intervenir militairement, resta préoccupé d'éviter de nouveaux soulèvements (7). Il résolut donc de mettre des limites spatiales et juridiques aux agissements de la Compagnie. Par comparaison, on peut penser que l'absence de révoltes, au début du XXe siècle, en Afrique du Sud (8), explique sans doute que plus de 70 % des terres aient fait l'objet d'appropriations, contre seulement 45 à 50 % en Rhodésie du Sud. Les soulèvements fixèrent des limites spatiales à l'expansion blanche.

Le gouvernement impérial décida en effet d'étendre les *native reserves* dans l'ensemble du pays et de « protéger » les droits des Africains qui se trouvaient sur les terres européennes. Ces derniers furent répartis à raison de 7 familles par ferme de 3 175 acres, dans le Matabeleland, moyennant le paiement d'un impôt (un sac de grain par hutte, ou une livre sterling ; 2 à 3 sacs autour de Bulawayo).

Les réserves furent créées en 1898, selon le modèle appliqué aux Hottentots du Cap, puis aux Zulu du Natal et aux Xhosa du Cap. En 1899, il y eut création de 20 réserves dans le Matabeleland, sur près de 6 millions d'acres (dont 4,2 millions pour Gwaai et Shangani), soit 17 % de la superficie de la province ; en 1902, dans le Mashonaland, 80 réserves, sur 17,1 millions d'hectares, soit 37 %. Hors des réserves, il était prévu que les Africains pourraient acheter des terres, en propriété privée *(African purchase land)*, formule utilisée à l'origine pour récompenser les soldats noirs sud-africains (les *Cape boys*) et les chefs tswana (du Bechuanaland) qui avaient participé à la lutte contre les Ndebele en 1896. Ces achats furent localisés dans le district de Mangwe.

(7) 372 Européens tués, soit 10 % des colons ; on en dénombrera 39 seulement durant la révolte mau mau au Kenya (1952).

(8) Au moins dans les républiques boer.

Les commissaires aux indigènes fixèrent les limites des réserves dans le Mashonaland en fonction de la géographie du peuplement qu'ils rencontrèrent, mais aussi en fonction de la géographie du soulèvement : dans certains cas, on récompensa les collaborateurs et les loyalistes (Chibi, Zimuto, Gutu, Matidi, Chirumanzu), ainsi que ceux qui furent les premiers à rendre les armes : c'est par exemple l'origine de la vaste réserve de Chiweshe, pourtant située au nord immédiat de Salisbury. Les rebelles vaincus furent souvent installés dans des réserves plus petites. Cependant, les loyalistes ne furent pas toujours récompensés ; ainsi dans les districts de Charter et d'Umtali (chef Umtasa), où les convoitises des colons étaient fortes, sans doute en raison de l'attrait de conditions agro-écologiques.

Il n'y eut pas de modèle uniforme, car les attributions étaient à la discrétion des commissaires, mais simplement des principes communs : regrouper les rebelles en de plus vastes villages et sur des terrains ouverts, à l'écart des « *kopje* » (inselbergs), préoccupation tactique qui fut difficile à mettre en œuvre (Chibi, Marandellas, Ndanga) ; sauvegarder les axes de circulation après la « pacification » : ainsi dans le district de Marandellas, entre Salisbury et Umtali, les Shona furent refoulés militairement sur les collines adjacentes, puis fixés là dans des réserves.

Bref, en 1915, 55 % de la population africaine vivait dans des réserves ; 63 % en 1925.

La pression s'accentua de nouveau à partir de 1923, lorsque prit fin le contrôle politique de la Compagnie et que les quelque 39 000 Européens se prononcèrent pour un statut de colonie dotée d'un gouvernement autonome, plutôt que pour un rattachement à l'Union sud-africaine (9). Ce qui traduisait que le pouvoir politique était détenu désormais par les fermiers (10), qui imposèrent la ségrégation foncière (commission Morris Carter, 1925) c'est-à-dire la division du pays en deux aires séparées.

Mais la commission Morris Carter innova en proposant de créer, dans des lieux situés entre les réserves et les aires européennes, des *natives purchase areas*, où les Africains pourraient acquérir des terres à titre privé. Cette disposition juridique était nécessaire pour pouvoir réserver de manière exclusive toutes les terres situées hors réserves aux acquéreurs blancs, pour laisser aux fermiers noirs la responsabilité du « progrès » agricole, pour créer une classe tampon de fermiers noirs « modernistes » et, enfin, pour inciter les paysans noirs à quitter les terres européennes. 7,5 millions d'acres étaient prévus à cet effet, dont, il est vrai, 4 millions dans le bas veld (Darwin, Melsetter, Bulalima, Mangwe, Gwanda) et sur les

(9) Par 9 774 voix contre 3 990, ce qui traduit quand même l'importance des liens économiques, historiques, migratoires, avec l'Afrique du Sud.

(10) Les fermiers participaient pour un quart au revenu fiscal, et tous les Premiers ministres, sauf un, furent recrutés dans leurs rangs (jusqu'en 1980).

frontières. Les *natives purchase areas* avaient une fonction politique claire : en montrant les préoccupations de « développement » des autorités, elles visaient à désamorcer les revendications des associations noires, comme le Ndebele National Home Movement, dirigé par Nyamanda, qui protestait contre la localisation des réserves (et s'était en 1919 directement adressé au roi Georges V).

Le *Land Apportionment Act*, promulgué en 1931, reprit les recommandations de la commission Morris Carter. La moitié des terres disponibles fut attribuée aux Européens (19,8 millions d'hectares), 7,2 millions furent laissés sans assignation, et 12 millions réservés aux Africains (dont 3 millions achetables). Le domaine ouvert aux Européens de manière exclusive passa de 12 à 19,8 millions d'hectares, ce qui entraîna l'expulsion d'une cinquantaine de milliers d'Africains vers les réserves, qui regroupaient, en 1935, 66 % des 1 110 700 Africains.

De 1931 à 1961, peu de changements législatifs eurent lieu : les réserves furent localement agrandies par la création de *special native areas* (1950) pour absorber et localiser l'accroissement démographique, situées dans les aires périphériques de l'Ouest, du Sud-Est et du Nord-Est. Le processus de colonisation a moins modifié la répartition de la population que figé ou bloqué sur place l'accroissement démographique (1,5 million d'Africains en 1941 ; 4,8 en 1969), les réserves jouant le rôle de réserves de main-d'œuvre agricole saisonnière et industrielle à statut de migrant permanent.

En 1969, le Front rhodésien, au pouvoir depuis 1962 et responsable de la Déclaration unilatérale d'indépendance de 1965, représentant le parti des fermiers, abolit la loi de 1931 et promulgua le *Land Tenure Act*. Ce texte de loi renforça la ségrégation, fondée désormais sur le concept de parité des surfaces entre Européens et Africains, entre l'aire européenne centrale et les *tribal trust lands*. La loi limita la superficie des terres accessibles individuellement aux Africains (1,5 million d'hectares). L'objectif de la loi était d'éviter les conflits entre les deux groupes raciaux, notamment pour le partage des terres qui n'avaient pas encore été attribuées. En fait, il s'est agi surtout de modifier le classement des terres, pour rassurer les Européens devant l'extension des surfaces occupées par les Africains dans les secteurs non réservés. Cette loi visait plus à rectifier une représentation spatiale qu'à changer vraiment les frontières entre les deux communautés. L'aile droite du Front rhodésien a opté pour une ségrégation complète sur l'ensemble du pays, moins pour des raisons économiques (ils ne cultivaient que le sixième des terres cultivables qui leur étaient attribuées) que pour des raisons sociopolitiques, comme réponse aux revendications nationalistes.

La distribution actuelle des terres est l'héritage, sous d'autres

appellations, du *Land tenure Act* de 1970. La superposition de la carte de la répartition de la population, à la date de référence de 1969, et de la carte de la classification des terres donne incontestablement la clé de l'organisation spatiale rhodésienne.

On a montré comment s'était faite l'attribution des terres européennes, sur la base de la création *a contrario* des réserves. Celles-ci ont eu pour fonction de fixer les populations africaines et elles y ont réussi, sans que les refoulements aient touché plus de 300 à 400 000 Africains durant toute la durée du processus de colonisation. C'est localement que les refoulements ont une importance sociale et politique, notamment là où ils furent les plus récents : Sinoia, Bindura, Maroi. Sur la carte de 1969, on ne trouve aucune province ni même un seul district qui ait été totalement acquis par l'une ou l'autre communauté. Cependant, alors que les terres européennes forment de larges bandes continues, les espaces réservés aux Africains sont, sauf au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, faits de morceaux d'autant plus fragmentés qu'ils sont proches des terres européennes.

Il y a peu d'espaces en Afrique qui aient été à ce point juridiquement définis, bornés et découpés en une sorte de puzzle. Même au Kenya, ce découpage de l'espace, réalisé par les mêmes administrateurs qu'en Rhodésie (Sir William Morris Carter s'en fut au Kenya après l'enquête de 1925), n'a affecté que les régions centrales des hautes terres du pays kikuyu et une partie de l'ouest du pays, devenues les « White Highlands ».

Inégalités spatiales, crise agraire et rôle stratégique des Tribal Trust Lands

Étant donné le processus de colonisation, il est logique que les terres européennes soient, pour autant qu'on puisse le mesurer vers 1970, les mieux situées par rapport aux axes structurant l'espace : routes, voies ferrées, moyens techniques de l'accès aux services et aux marchés, et par rapport aux points forts de la décision, les villes. Ainsi, 39 % des superficies européennes sont à moins de 13 km d'une gare ferroviaire, 23 % sont entre 16 et 32 km, et 6 % seulement à plus de 80 km d'une gare. A l'inverse, 5 % seulement des terres africaines (TTL et NPA) sont à moins de 16 km d'une gare et les 2/5 sont à plus de 80 km. Les intersections voies ferrées/réserves sont rares, et concernent des tracés réalisés après 1955. De même, la moitié des terres européennes sont situées dans un rayon de 8 km de l'un des cinq centres urbains principaux (Salisbury, Bulawayo, Gwelo, Umtali, Fort Victoria). Si l'on prend en compte la distance par rapport aux 17 premiers centres, on

remarque qu'aucune exploitation européenne n'est à plus de 180 km : 10 % des surfaces sont contenues dans un rayon de 16 km, 21 % dans un rayon de 16 à 32 km et 29 % dans un rayon de 80 à 150 km. Pour les terres africaines, on doit remarquer que 82 % des *tribal trust lands* et 96 % des *African purchase lands* sont au-delà de 80 km d'un des cinq centres, et les deux tiers à plus de 160 km. Par rapport aux 17 centres urbains, les données sont : 3/5 des surfaces à plus de 80 km, 10 % à plus de 190 et 5 % seulement à moins de 19 km. Or les TTL et les APL regroupent 66 % de la population totale et 80 % de la population rurale totale.

Il conviendrait d'analyser cette position des terres cultivées par rapport aux routes et voies ferrées, en termes économiques : il semble que ceci soit à relier au développement de la culture du maïs, à partir des années 1920, dont la production n'était considérée comme rentable que sur une distance de 30 km ; au-delà, et jusqu'à 20 km, seul l'élevage extensif était jugé rentable (11). Des considérations de rentabilité ont déterminé les prix de vente des terres. Un cinquième de la population africaine rurale vit et travaille sur les terres européennes : il s'agit soit d'ouvriers agricoles, soit de tenanciers *(« tenant farmers »)* cultivant quelques acres en location et en échange de prestations de travail, soit enfin de squatters localisés sur les marges des grandes exploitations.

La population africaine, rurale à 83 %, est restée concentrée dans les réserves et les terres rachetées. Selon des évaluations fondées sur le potentiel régional agro-climatique, on estimait qu'en 1976-1977, 274 000 familles pouvaient subsister dans l'espace des TTL. Or leur nombre était de 675 000. D'où une excessive pression démographique dans près de 45 % des réserves et l'augmentation du nombre des paysans sans terre (275 000 familles en 1977, cf. carte). Ceci résulte non seulement de la pression sur la terre, mais aussi du développement des inégalités internes à chaque TTL : les deux tiers des terres seraient cultivés par le tiers des familles. Il faudrait examiner en détail les conséquences de la restauration de l'autorité des chefs sur l'attribution des terres.

Ce sont les régions plus riches du Sud-Est qui supportent les plus fortes densités, notamment dans le pays karanga, autour de Fort Victoria, ainsi que dans le Manicaland. Or, les TTL (Chibi, Selingwe, Gutu) sont bordés de secteurs européens peu denses. C'est là qu'actuellement la crise agraire et les revendications pour une redistribution des terres sont les plus vives, d'autant que de nombreux cadres et simples soldats de la guérilla avaient été recrutés dans le pays karanga. Cette remarque ne vise pas à induire une relation mécaniste de cause à effet. Mais il est utile de rappeler

(11) George Kay, *A human geography of Rhodesia*, Londres, London University Press, 1970.

que la stratégie de la lutte politique et militaire des mouvements représentant la majorité noire s'est adaptée à l'organisation de l'espace, pour en tirer parti notamment pour la ZANLA, dans le Nord-Est du pays, proche du Mozambique.

Or, le Nord-Est était densément peuplé, peu pénétré par la colonisation blanche, et la stratégie de travail politique, inspirée de la stratégie chinoise, fut conduite, dans les années 1974-1975-1976, avant même le déclenchement d'opérations de guérilla d'envergure (12). La ZANU s'efforça de développer des structures politiques de base : réunions de nuit, les *pungwe*, pour informer les guérilleros de la situation locale et expliquer les buts ; réseau de jeunes informateurs, les *mujiba* ; plus tard, administration parallèle clandestine. Enfin, à partir de 1975, date de l'indépendance du Mozambique, la ZANU bénéficia d'une extension considérable de son espace de départ, avec la possibilité d'opérer à partir des provinces mozambicaines de Manica et Sofala, régions shona. Ces régions étaient des bases arrière pour agir en pays karanga (13), le plus peuplé et donnant accès à l'axe central.

La guérilla utilisa la structure spatiale des *tribal trust lands* à son profit. Mais, sauf exception (Gutu, Bikita), elle n'organisa pas de « territoires libérés » où l'armée rhodésienne n'aurait pu entrer qu'en masse. Au Mozambique, ceci fut possible, parce que la colonisation européenne était spatialement différente, limitée à quelques régions et absente d'autres. En Rhodésie, au contraire, l'espace était caractérisé par l'enchevêtrement des aires blanches et des aires africaines ; les réserves étaient de petite taille, séparées les unes des autres. La tactique consista à organiser les TTL en aires semi-libérées, avec des activités « normales » pendant le jour, des réunions politiques la nuit, une surveillance des déplacements de population. A partir de là étaient lancées des opérations contre les aires européennes, fermes et axes de communication.

En août 1979, selon R. Mugabe, 1,5 à 2 millions d'Africains se trouvaient encadrés dans ces aires semi-libérées des TTL du Nord et de l'Est. La guérilla y avait incontestablement l'appui de populations, notamment parce qu'elle posait la question de l'inégale distribution des terres. Il semble que ce soit dans le Mashonaland central (districts de Centenary, Sipolilo, Mount Darwin) que le soutien populaire a été le plus fort dès le début : probablement parce que la progression spatiale des fermes blanches, avec expulsions des populations, y avait été récente (1955-1960).

(12) Dans le Matabeleland, la lutte fut menée par la Zimbabwe African People Union (ZAPU) de Joshua Nkomo.

(13) La plupart des chefs militaires de la guérilla ZANU et une grande partie de leurs recrues étaient des Karanga, de même d'ailleurs que les soldats africains de la police rhodésienne et des redoutables Rhodesian African Rifles. Pourquoi ? Peuple situé en première ligne face aux Ndebele ? Tradition militaire d'un peuple qui avait conquis le Sud-Est au XVIIIe siècle ?

En réponse à ce semi-contrôle des TTL du Nord et de l'Est par la guérilla, les autorités rhodésiennes employèrent une tactique de villages fortifiés ou protégés dans les TTL les plus « accueillants » pour la guérilla. Entre 1974 et 1977, 580 000 Africains furent regroupés dans des villages, de manière à surveiller les déplacements. L'opération la plus importante avait été réalisée en juillet 1974 dans le TTL de Chiweshe, dans le cadre de l'opération Overload. Il est vrai que Chiweshe n'est qu'à *65 km* de Salisbury !

Deux modèles ont d'abord été utilisés : celui des « villages protégés » de Malaisie de 1940, connu des officiers rhodésiens ; puis celui des *aldeamentos* des Portugais. Mais on créa ensuite des villages « consolidés », situés près des routes, pour isoler la population de la guérilla.

Bref, les TTL du Nord-Est et du Sud-Est furent des bases politico-militaires essentielles pour la ZANU, parti qui dispose depuis mars 1980 de la majorité absolue, grâce précisément à la forte participation électorale des populations de ces TTL très peuplées.

Pour conclure, provisoirement, on constate que, de ce point de vue également, le foncier est une instance particulièrement décisive de la géographe humaine du Zimbabwe.

Les « radicaux » rappellent que dans les TTL, « *the struggle was fought for land* » et critiquent le rythme trop lent des installations de squatters et des acquisitions de terres « commerciales » qui ne concernent que 35 000 familles sur les 162 000 prévues ; elles ont été réinstallées sur 1,6 million d'hectares de biens vacants rachetés, situés dans les régions naturelles les moins favorables. Le compromis passé pour dix ans avec les fermiers blancs aboutira-t-il à une solution de type kenyan, marquée par la constitution d'une bourgeoisie foncière africaine ? Mais, l'héritage foncier rhodésien, c'est aussi, quel que soit le nouveau statut des terres agricoles, une organisation de l'espace (réseau urbain, axes de transport, services) qui est beaucoup plus difficile à socialiser que la tenure des terres. L'ouverture des régions équipées aux populations vivant actuellement sur les terres communales suppose un transfert juridique massif des terres du haut veld. L'équipement des terres communales du moyen veld, là où se situent les plus fortes masses humaines, suppose la mise en place d'une nouvelle organisation de l'espace (villes secondaires, routes, équipements sociaux et sanitaires, circuits commerciaux) qui serait inédite, très coûteuse et longue à établir.

Rien ne semble tranché (14) quant à l'évolution de la formation territoriale du Zimbabwe qui reste encore fondamentalement rhodésienne. Ce dont le Plan triennal transitoire 1982-1985 prend acte en indiquant (chapitre 8) :

« Aucun concept précis n'a été formulé concernant la structure urbaine et régionale optimale, dans la perspective du nouveau défi que représente l'accession de la nation à l'indépendance... »

(14) Les contraintes externes (crédits, rapports avec les États voisins) ne peuvent être évoquées ici.